

# NANCY

## Un an après Fin 2009, la mairie projetait d'installer 250 m<sup>2</sup> de panneaux sur son toit, place Stanislas Y'a pas photo... voltaïques

Profiter du chantier de la toiture de l'hôtel de ville pour installer 250 mètres carrés de photovoltaïques. Voilà ce que la mairie présentait fin décembre 2009, comme l'une des (petites) pierres à l'édifice de la « mairie durable », tel que le concept est présenté par André Rossinot lui-même.

Au conseil municipal quelques semaines auparavant, aucun tollé -même par l'opposition- n'avait été soulevé sur ce sujet pourtant sensible, comme l'est la sauvegarde du secteur du patrimoine historique, et de surcroît la place Stanislas, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. D'un coût de 250.000 euros, l'opération « photovoltaïque » devait démarrer par des études, avant que la pose n'intervienne « courant du second semestre 2010 ».

L'adjoint au patrimoine, Denis Grandjean, expliquait également que des économies substantielles, au niveau de la consommation d'électricité, pouvaient alors être envisagées. Mieux : cette pose était censée jouer un rôle précurseur dans la démarche développement durable, « avoir un effet d'entraînement ».

Un an plus tard, « l'entraînement » traîne plus qu'il n'entraîne. Du côté de la mairie, on dit seulement à demi-voix que le projet est en « stand-by », qu'il sera



■ Ces photovoltaïques labellisés « mairie durable » devaient servir d'« entraînement ».

Photo P. SAUCOURT

logiquement « réétudié plus tard ». Pour quels motifs ? D'autres dossiers prioritaires ? Lieu finalement inadapté ? Refus des Monuments historiques ?

### « On n'a plus entendu la mairie... »

L'architecte des Bâtiments de France, Alexander Entzer, sollicité à l'époque, affirme aujourd'hui qu'il n'a(vait) « pas d'opposition catégorique là-dessus »,

mais qu'à travers un courrier adressé au premier magistrat, il avait « formulé quelques remarques sur l'implantation », attiré son attention « sur le principe de l'énergie sur du bâti ancien ». Ces remarques ont-elles pu, à elles seules, geler le processus ? L'architecte juge qu'il y a eu « une prise de conscience, la mairie a voulu remettre ça à plus tard. L'avant-projet était effectivement en discussion, mais depuis, on n'a plus en-

tendu la mairie sur ce sujet... »

Le secteur sauvegardé, soumis à la loi Malraux, connaîtra prochainement une « révision » importante. La mairie a-t-elle voulu attendre cette prochaine étape pour tendre vers « une vision plus globale » ? Pour Alexander Entzer, il semble qu'il y ait des endroits plus propices à accueillir du photovoltaïque que l'un des bâtiments de la place Stan-

### A la base nautique

► Dans le cadre du Grenelle de l'environnement 2, la CUGN a réalisé une étude qui a identifié 35 établissements lui appartenant présentant les conditions favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques. Le hangar à bateaux de la base nautique s'avérant le plus favorable, la CUGN a décidé vendredi soir de signer un contrat de concession avec un groupement de société réunissant la Compagnie photovoltaïque de l'Est, la Sodel et Nancy construction. Le groupement va procéder à l'investissement, et bénéficiera des retombées financières durant 20 ans. La CUGN elle percevra un loyer annuel de 1.000 €, et deviendra propriétaire au terme de la concession.

« Par nature, le centre-ville est d'ailleurs plus développement durable qu'un endroit pavillonnaire », ajoute l'expert, « la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne dépense pas... »

Le prochain grand chantier photovoltaïque de la mairie concerne l'Eco-Centre Congrès, avec 2.250 m<sup>2</sup> programmés de panneaux. Là, il devrait y avoir moins de nuages, moins de zones d'ombre sur le soleil « vert ».

**Xavier FRÈRE**